Affiché du : - 7 FEV. 2020





Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 31 janvier 2020

Le vendredi 31 janvier 2020, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire: Mme Véronique CHAINIAU

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD (sauf de 21h52 à 22h00), M. Christian BALOSSA (sauf de 21h44 à 21h49), Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC, M. Jamil RAJA (à compter de 20h37), Mme Jeannette MBANI (sauf de 21h19 à 21h22), M. Faouzi BRIKH (sauf de 21h54 à 22h04), Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, M. Bakary GANDEGA (à compter de 20h37), M. Thierry OUKOLOFF, M. Michel DUFROS, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à compter de 20h37)

Représentés: M. Alain BARBERYE par M. Maurice MAQUIN, Mme Catherine JARIEL par M. Maurice BONNARD, Mme Nicole JOANNES par M. Michel DUFROS

Absents excusés: Mme Teresa EVERARD (de 21h52 à 22h00), M. Christian BALOSSA (de 21h44 à 21h49), M. Jamil RAJA (jusqu'à 20h37), Mme Jeannette MBANI (de 21h19 à 21h22), M. Faouzi BRIKH (de 21h54 à 22h04), M. Bakary GANDEGA (jusqu'à 20h37), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h37)

Absents: Mme Réjane PRESTAIL, Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Muriel DALOUBEIX, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint. Mme Véronique CHAINIAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2019. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 2 décembre 2019 et le 17 janvier 2020, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 25 - Concession dans le cimetière : 1 - Représentation en justice : 7 - Louage de chose / Mise à disposition de locaux : 8 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Vote des taux d'imposition

M. le Maire entendu, Le Conseil Municipal en ayant délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,



FIXE comme suit, pour l'exercice 2020, les taux des trois taxes composant l'impôt communal

- Taxe d'habitation: 14,16

- Taxe sur le foncier bâti : 20,42

- Taxe sur le foncier non bâti : 60,46. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 24 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Jamil RAJA, M. Bakary GANDEGA et M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrivent en séance à 20h37.

4/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de démolition reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017 autorisant la réalisation de l'opération de démolition-reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2018 modifiant le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de démolition-reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 modifiant le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de démolition-reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de démolition-reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.(Rapporteur :Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de transformation de la maternelle Gérard Philipe en maison des services

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2018 autorisant la réalisation de l'opération de transformation de la maternelle Gérard Philipe en maison des services dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 modifiant le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de transformation de la maternelle Gérard Philipe en maison des services,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de transformation de la maternelle Gérard Philipe en maison des services conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.(Rapporteur :Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



6/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche ' les Marmousets ' et la PMI

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles I.2311-3 et R2311-9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 autorisant la réalisation de l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2018 modifiant le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2019 modifiant le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020.

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.(Rapporteur:Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2020 - Budget Principal de la Ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

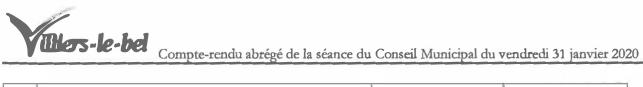
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2019,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2019, VU l'avis de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

VOTE le budget pour l'exercice 2020, par chapitre fonctionnel, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	SECTION DE FONCTION	NNEMENT	
	Chapitres	DEPENSES	RECETTES
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALE	11 473 827,25 €	194 544,00 €
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	1 246 404,00 €	
922	ENSEIGNEMENT- FORMA'TION	6 642 742,00 €	706 000,00 €
923	CULTURE	960 882,00 €	27 000,00 €
924	SPORT ET JEUNESSE	6 532 544,00 €	713 546,00 €
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 207 725,00 €	
926	FAMILLE	2 978 007,50 €	1 574 964,00 €
927	LOGEMENT	34 500,00 €	362 000,00 €



928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	6 643 555,44 €	416 694,61 €
929	ACTION ECONOMIQUE	ACTION ECONOMIQUE 0,00 €	
931	OPERATIONS FINANCIERES 985 348,00 €		421 050,28 €
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES		21 630 745,00 €
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTÉS	47 000,00 €	14 154 838,00 €
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 509 934,64 €	
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	1 900 000,00 €	
	Sous total section de Fonctionnement	43 162 469,83 €	43 162 469,83 €

	SECTION D'INVESTISSE	MENT		
	Chapitres	DEPENSES	RECETTES	
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	2 284 187,00 €	846 119,00 €	
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	107 429,00 €		
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	725 577,00 €	838 000,00 €	
903	CULTURE	1 990 426,00 €	1 579 000,00 €	
904	SPORT ET JEUNESSE	1 483 279,00 €	849 000,00 €	
906	FAMILLE	40 883,22 €		
907	LOGEMENT	450 000,00 €	105 000,00 €	
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 558 665,93 €	5 902 363,51 €	
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	2 577 340,00 €	2 000 000,00 €	
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT.NON AFFECTEES		1 445 970,00 €	
914	TRANSFERTS ENTRE SECTION		2 509 934,64 €	
917	OPERATIONS SOUS MANDAT	80 000,00 €	80 000,00 €	
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES		1 900 000,00 €	
95	PRODUITS DES CESSIONS D' IMMOBILISATIONS		1 242 400,00 €	
	Sous total Section d'Investissement	19 297 787,15 €	19 297 787,15 €	

Soit une balance générale :



Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	19 297 787,15€	43 162 469,83 €	62 460 256,98 €
Recettes	19 297 787,15 €	43 162 469,83 €	62 460 256,98 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Vote de la section de fonctionnement : vote pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 5 - Ne prend pas part au vote : 0

Vote de la section d'investissement : vote pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 5 - Ne prend pas part au vote :

Vote global du budget primitif pour l'exercice 2020 : vote pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 5 - Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 conformément au tableau ci-joint (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2020 de l'association).

DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

	2020		
ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
TOTAL	1 456 980 €	1 489 €	1 458 469 €
92520-65736 CCAS	1 100 000 €		1 100 000 €
92020-6574 DDEN	120 €		120 €
9239-6574 Associations Culturelles	190 680 €	1 469 €	192179 €
ACTA	20 000 €		20 000 €
Amicale des Pompiers vétérans	190 €		190 €
ART TOT	1 000 €		1 000 €
Barbouille	250 €		250 €
Bitasyon-Liannaj-Kreyol	800 €	1 489 €	2 289 €
Club Ferrovlaire de Villiers-le-Bel	500 €		500 €
Collectif Fusion	2 000 €		2 000 €
Conservatoire de musique	149 100 €		149 100 €
Cristaux de sel	300 €		300 €
CREDO	350 €		350 €
OK Bel	2 000 €		2 000 €
Eclat des Gestes	350 €		350 €
FNACA	800 €		800 €
JPGF	2 500 €		2 500 €
Les Poulains	9 150 €		9 150 €
Objectif 95	1 150 €		1 150 €
Sementera	250 €		250 €
92411-6574 Associations Sportives	131 020 €	0€	131 020 €
ASVB Tir à l'Arc	4 240 €		4 240 €
Boxe savate	1 200 €		1 200 €
CAG-Ciub athlétique groupement Gonessa-VLB	1 700 €		1 700 €
CDLJ du Val d'Oise	7 500 €		7 500 €
Cercle des Médaillés Jeunesse et Sports	150 €		150 €
Club escalade Villers-le-Bel	750 €		750 €



Conceptuel	500 €	500
Club olympique - COVB	21 000 €	21 000 €
Club subaquatique	2 500 €	2 500
Double Duich	200 €	200 €
Gymnastique Volonteire	800 €	800 €
Hand Ball	4 900 €	4 900 €
Hockey Club VBHC	2 300 €	2 300 €
Jeunesse sportive	36 000 €	36 000 €
Judo Club	18 800 €	18 900 €
KIM YONG HO KWON MUDO ACADEMY France	150 €	150€
Maison du yoga et du blen-être	150 €	150 €
Niji kendoka	1 210 €	1 210 €
Socoeur	200 €	1 200 €
Tennis club de VIIIiers-le-Bel	22 320 €	22 320 €
UNSS collège Léon Blum	750 €	750 €
UNSS collège Saint-Exupéry	750 €	750 €
UNSS LEP Mendes France	500 €	500 €
UNSS Penduick - CES M. L. King		
	750 €	750 €
USEP Les Zollmpiades	600€	600 €
VLB Basket	1 100 €	1 100 €
928243-6574 Associations Sociales	35 150 €	0 € 35150 €
Actions d'avenir	500 €	500 €
L'AFSEP	150 €	150 €
Les amis d'ici et d'allleurs - AIA	1 500 €	1 500 €
ALPLM	150 €	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers	150 €	150 €
AMPCVB - Protection Civile	3 100 €	3 100 €
ANNIVOEUX	300 €	300 €
Archipel 95	150 €	150 €
Autisme handicap heureux	150 €	150 €
Les Associés du Pults	300 €	300 €
CDK	150 €	150 €
Centre de loisirs des anciens	5 000 €	5 000 €
Dialogue de femmes	2 000 €	2 000 €
Donneurs de Sang	300 €	300 €
Ensemble pour le developpement humain	1 000 €	1 000 €
FCPE - Collège Léon Blum	300 €	300 €
FCPE - Collège M. L. King	300 €	300 €
Foyer socio-éducatif Saint-Exupéry	300 €	300 €
Foyer socio-éducatif Léon Blum	150 €	150 €
Les Fils Prodiges	200 €	200 €
Jaimaly	200 €	200 €
Jardins des Délices	500 €	500 €
leunes sapeurs pompiers	1 000 €	1 000 €
Kwaba	500 €	500 €
La Case	5 000 €	5 000 €
Maison de la solidarité	1 400 €	1 400 €
ALORS - Locataires de l'Orme Richard	300 €	300 €
Secours populaire français	7 000 €	7 000 €
JNC	200 €	200 €
Jnion des locataires de Villiers le Bel	400 €	400 €
	400 €	100 0

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception de :

Subvention accordée à l'association Bitasyon-Liannaj-Kreyol : Vote pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0 -

Ne prend pas part au vote: 2 (Mme Lydia JEAN, M. Patrice BOULAY)

Subvention accordée à l'association Judo Club : Vote pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Thierry OUKOLOFF)

Subvention accordée à l'association Donneurs de sang : Vote pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Patrice BOULAY)

Subvention accordée à l'association FCPE – Collège Léon Blum : Vote pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Mariam CISSE)

Subvention accordée à l'association FCPE – Collège M. L. King: Vote pour: 30 - Contre: 0 - Abstention: 0 - Ne prend pas part au vote: 1 (M. Allaoui HALIDI)

Subvention accordée à l'association Union des Locataires de Villiers-le-Bel : Vote pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Bakary GANDEGA)

9/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel



M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Handball Club de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association de Handball Club de Villiers-le-Bel.(Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers le Bel.(Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Judo Club de Villiers-le-Bel

Mme Jeannette M'BANI sort de la séance à 21h19 au cours de la discussion du point 12.



M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Judo Club de Villiers-le-Bel.(Rapporteur :M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1

M. Thierry OUKOLOFF ne prend pas part au vote.

13/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers-le-Bel.(Rapporteur :M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association VLB Basketball

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association de VLB Basketball.(Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Culture

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les



administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 30 - Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Jeannette M'BANI revient en séance à 21h22.

16/ Culture

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l'association DK-BEL (2020)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention de partenariat avec l'association DK-BEL,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association DK-BEL pour l'année 2020.(Rapporteur :M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Culture

Autorisation de signature - Convention annuelle d'objectifs avec l'Association l'Art Tôt (2020)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention annuelle d'objectifs avec l'Association l'Art Tôt pour l'année 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'Association l'Art Tôt pour l'année 2020.(Rapporteur :M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Culture

Autorisation de signature - Convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2021-2022) entre ACTA, le Conseil Départemental et la Commune de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2021-2022) entre ACTA, le Conseil Départemental et la Commune de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la ville du 13 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2021-2022),

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2021-2022) entre ACTA, le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Commune de Villiers-le-Bel. (Rapporteur :M. Christian BALOSSA) Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



19/ Politique de la ville

Attribution de subvention - Fonds de participation des habitants

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2017 relative à l'approbation des modalités de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants,

VU l'avis de la Commission du Fonds de Participation des Habitants réunie le 16 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

OCTROIE une aide d'un montant de 1 000 euros pour le projet suivant :

- Une aide de 1 000 euros au projet « SORTIE CULTUREILE » dont le porteur est l'association Secours Catholique (Equipe de Villiers-le-Bel).(Rapporteur :M. Barthélémy AGONHOUMEY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Politique de la ville

Deman de de subvention au titre du dispositif Ville Vie Vacances - Hiver 2019 / Printem ps 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 2000 € auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour le projet « séjour découverte de la montagne » de la Maison de Quartier Salvador Allende et à signer tout document afférent (contrat de projets, projets, budgets prévisionnels, bilans).(Rapporteur: Mme Mariam CISSE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Politique de la ville

Approbation et autorisation de signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du Contrat de ville intercommunal (au titre des années 2019-2022)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 19 décembre 2019 portant approbation et autorisation de signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du Contrat de ville intercommunal au titre des années 2019-2022,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 13 janvier 2020,

APPROUVE l'avenant au contrat de ville Roissy Pays de France - Protocole d'engagements renforcés et réciproques au titre des années 2019-2022,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat de ville Roissy Pays de France - Protocole d'engagements renforcés et réciproques au titre des années 2019-2022 et tout document afférent.(Rapporteur:Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Enfance

Financement des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2019/2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

FTXE le montant de la participation de la Commune pour les projets pédagogiques des écoles, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, des aides au financement des projets pédagogiques 2019/2020, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DIT que ces financements seront assujettis à l'envoi d'un bilan financier, justifiant leur utilisation. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'objectifs et de financement "Etablissement d'accueil du jeune enfant"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service « Etablissement d'accueil du Jeune Enfant » du 23 novembre 2018,

VU la proposition d'avenant à la convention d'objectifs et de financement - « Etablissement d'accueil du jeune enfant »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que la charte de la laïcité en annexe pour les établissements suivants :

- Crèche collective Pierrot et Colombine du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Crèche collective Les Marmousets du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Crèche collective Raymonde Le Texier du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Halte jeux L'Arc en Ciel du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Halte jeux Les Pitchouns du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Accueil familial L'Île aux Enfants du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.(Rapporteur:Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Petite Enfance

Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service "Relais Assistants Maternels"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention d'objectifs et de financement « Prestation de service « Relais Assistants maternels »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service « Relais Assistants Maternels », pour la période du 1er mars 2019 au 28 février 2023, nécessaire au renouvellement de l'agrément et permettant de maintenir ainsi le bénéfice de la prestation de service en faveur du R.A.M.(Rapporteur :Mme Teresa EVERARD)



Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Santé

Autorisation de signature - Contrat Local de Santé de Villiers-le-Bel

M. Christian BALOSSA sort de la séance à 21h44 au cours de la discussion du point 25.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de renouvellement du Contrat Local de Santé,

APPROUVE le Contrat Local de Santé pour la période 2018-2022.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.(Rapporteur :Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Christian BALOSSA revient en séance à 21h49.

26/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Avenant n°1 à la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune pour l'instruction des autorisations préalables de mise en location (année 2019)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 autorisant M. le Maire à signer la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location sur l'année 2019,

VU la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location sur l'année 2019,

VU la proposition d'avenant n°1 à la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location sur l'année 2019,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location au titre de l'année 2019, qui figure en annexe de la présente délibération.(Rapporteur:Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Teresa EVERARD sort de la séance à 21h52.

27/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune pour l'instruction des autorisations préalables de mise en location



M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 19 décembre 2019 portant approbation et autorisation de signature des conventions de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les Communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Mitry-Mory, Sarcelles, Villeparisis, Villiers-le-Bel, Fosses et Louvres pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location,

VU le projet de convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE les termes de la convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location qui figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ladite convention. (Rapporteur :Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH sort de la séance à 21h54.

28/ Habitat - Logement

Approbation et autorisation de signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire intercommunale multi-sites

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN définissant les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) en leur donnant pour objet « la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adopter et à moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »,

VU la convention cadre pluri-annuelle Action Cœur de Ville signée le 14 novembre 2018 par la commune de Gonesse, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action Logement, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, le Département du Val d'Oise et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

VU la délibération n°19.049 du 28 mars 2019 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération proposant la transformation de la convention Action Cœur de Ville de Gonesse en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

VU la délibération n°19.082 du 11 avril 2019 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération portant approbation du périmètre de la stratégie territoriale ORT de Roissy Pays de France,

VU la délibération du 19 décembre 2019 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvant la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale multi-sites,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Villiers-le-Bel et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France de lutter contre la dévitalisation des centres-villes et l'habitat indigne,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,



APPROUVE la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale multi-sites,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire Intercommunale multi-sites ainsi que tous les documents afférents.(Rapporteur :Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Habitat - Logement

Approbation et autorisation de signature des conventions pour les plans de sauvegarde des copropriétés "Charmes" et "Mermoz"

Mme Teresa EVERARD revient en séance à 22h00 au cours de la discussion du point 29. M. Faouzi BRIKH revient en séance à 22h04 au cours de la discussion du point 29.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « les Charmes »,

VU la proposition de convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « Mermoz »,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « les Charmes »,

APPROUVE la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « Mermoz »,

AUTORISE le Maire à signer la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « les Charmes » pour la période 2020 – 2025 ainsi que tous les documents afférents,

AUTORISE le Maire à signer la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété « Mermoz » pour la période 2020 – 2025 ainsi que tous les documents afférents. (Rapporteur :Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 — Contre : 0 — Abstention : 0 — Ne prend pas part au vote : 0

30/ Habitat - Logement

Deman de de subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de sauvegarde des copropriétés "Charmes" et "Mermoz"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour financer la mission de suivi-animation des Plans de sauvegarde des copropriétés « les Charmes » et « Mermoz » et à signer tous les documents afférents.(Rapporteur: Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Affaires générales

Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixation de la



rémunération des agents enquêteurs pour la campagne de recensement 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

VU la loi nº 78-17 du 6 janvier 1973 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

VU le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié, définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

CONSIDERANT que la collectivité doit organiser pour l'année 2020 les opérations de recensement de la population du 16 janvier au 22 février,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à désigner un agent communal comme coordonnateur afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020.

L'intéressé(e) désigné(e) bénéficiera pour l'exercice de cette activité soit :

- de récupération du temps supplémentaire effectué.
- d'une indemnité de 616,80 € en modulant son régime indemnitaire (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).

DECIDE d'autoriser M. le Maire à indemniser 6 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2020 sur la base d'un forfait net par agent recenseur de 7 € par logement recensé, avec un niveau minimal d'indemnisation correspondant à 133 logements (soit 931 €), ce qui correspond à 92% du nombre de logements à enquêter.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours. (Rapporteur : M. Patrice BOULAY)
Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Affaires générales

Modalités d'indemnisation des élections pour les agents communaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

VU l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,



VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

CONSIDERANT que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie.

DECIDE d'indemniser les agents de catégorie C et B, titulaires et non titulaires par le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

DECIDE d'assortir, au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour (50 218,66 € : 12 = 4 184.89€), un coefficient multiplicateur de 2.15 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin. Le montant par agent de cette indemnité étant plafonné au quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle, soit 586.79 €.

DECIDE d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires.

PRECISE que l'indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.(Rapporteur : M. Patrice BOULAY) Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Intercommunalité

Modification des statuts - Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5216-5-I,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2018- 702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 3,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n°18-078 du 28 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VU l'arrêté interpréfectoral n°A18-351 du 6 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VU l'arrêté interpréfectoral n°A19-333 du 21 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en date du 19 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe,

DIT que les dispositions figurant à l'article 6 desdits statuts entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2020 conformément au II de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée,



DIT que dispositions figurant à l'article 9 desdits statuts entreront en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020,

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Personnel

Autorisation de signature - Convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) pour la Mairie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la proposition de convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre de Gestion pour la Mairie,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE la convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre de Gestion pour la Mairie,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention déterminant les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CIG pour la Mairie,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ Personnel

Autorisation de signature - Convention relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie B du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) auprès de la Mairie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la proposition de convention relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie B du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) auprès de la Mairie, VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un agent de catégorie B du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) auprès de la Mairie,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

36/ Personnel



Modification du tableau des em plois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE la création de 12 postes d'animateurs, relevant de la catégorie C (service des activités péri-éducatives) à temps non complet (28 heures), et ouverts sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation, en précisant que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Les candidats devront être titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et/ou justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur les grilles du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

APPROUVE la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet, relevant de la catégorie A (service petite enfance) pour exercer les fonctions de responsable de structure Petite Enfance, en précisant que ce poste sera pourvu par un fonctionnaire.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et/ou justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum auprès des enfants de 0 à 4 ans.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur: M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour: 31 -- Contre: 0 -- Abstention: 0 -- Ne prend pas part au vote: 0

37/ Agenda 21

Plan Vélo de Villiers-le-Bel 2020-2030

M. Bakary GANDEGA s'absente de 22h17 à 22h22 au cours de la discussion du point 37. M. Patrice BOULAY s'absente de 22h23 à 22h26 au cours de la discussion du point 37.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports,

VU le Code de la Route,

VU la loi no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le



développement du territoire (1),

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1),

VU la loi nº 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la délibération du Conseil régional d'Île de France n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant sur l'adoption du Schéma directeur de la Région Île-de-France,

VU la délibération du Conseil régional d'Île de France n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative à l'approbation du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF),

VU la délibération du Conseil régional d'Île de France n° CR 114-16 du 16 juin 2016 portant sur l'adoption du Plan régional pour la qualité de l'air,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant sur l'adoption du Plan Vélo régional,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation de son Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016 relative à la mise en place d'un programme Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2016 relative à la mise en place du Comité Agenda 21,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 janvier 2020,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Villiers-le-Bel de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,

DECIDE la réalisation d'un PLAN VELO Communal 2020-2030.

DECIDE de dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget municipal.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en tant que de besoin au budget communal.

DIT que le Comité Agenda 21 conduira, sous la présidence de l'élu en charge de l'Agenda 21, la mission de pilotage, de coordination et d'animation de ce plan.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires institutionnels concernés : Ministère de la transition écologique, Conseil Régional d'Île de France, Conseil Départemental du Val d'Oise, Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergie (A.R.E.N.E.), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (A.D.E.M.E.), CDC Habitat, Val d'Oise Habitat.

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

38/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°4 - Marché d'assuran ces Flotte automobile

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 février 2015, autorisant l'adhésion au groupement de commandes du CIG,

VU la proposition d'avenant n°4 au marché d'assurances Flotte automobile n°015/0873B passé avec la



SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°4 au marché d'assurances Flotte automobile, et à signer les documents afférents avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, pour la somme de 556,53 € HT, soit 696,33 € TTC.(Rapporteur:Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

39/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenants n° 1 au marché d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 14 décembre 2018, et 8 février 2019,

VU la décision du Maire n°6 /2019 en date du 10 janvier 2019,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville (Lot n°1),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville (Lot n°4),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville (Lot n°6).

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville (Lot n°8),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville (Lot n°9),

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 7 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°1 « Curage, démolition, gros œuvre, charpente, VRD, plantations » et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°4 « Cloisons, doublage, faux plafonds » et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°6 « Revêtements de sols » et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°8 « Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire » et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°9 « Electricité » et à signer les documents afférents.(Rapporteur: M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

40/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenants n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries



M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2018 – « Autorisation de signature - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries »,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment son article 188,

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries (Lot n°1),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries (Lot n°2),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries (Lot n°3),

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries (Lot n°4),

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 7 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries - lot n°1 "Ilot Moscou" et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries - lot n°2 "Chemin de Montmorency" et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries - lot n°3 "Quartier Les Gélinieres" et à signer les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux d'aménagement et de requalification de voiries - lot n°4 "Secteur ruelle du Moulin" et à signer les documents afférents. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

41/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de maintenance et de développement des sites Internet, Connect et Extranet de la Mairie de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer avec la société ARTIFICA un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité ayant pour objet les prestations de maintenance et de développement des sites Internet, Connect et extranet de la Mairie, pour un montant annuel de commandes compris entre un minimum de 5 000 € TTC et un maximum de 50 000 € TTC, et une durée de 4 ans.(Rapporteur: Mme Laetitia KILINC)



Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

42/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'hébergement sécurisé des sites Internet, Connect et Extranet de la Ville de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer avec la société Systonic un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité ayant pour objet l'hébergement sécurisé des sites Internet, Connect et Extranet de la Commune de Villiers-le-Bel, pour un montant annuel de commandes compris entre un minimum de 5 000 € HT et un maximum de 12 000 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois. (Rapporteur :Mme Laetitia KILINC) Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

43/ Rénovation utbaine - Carreaux

Concession d'aménagement du quartier des Carreaux - Approbation des comptes-rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) pour les années 2017 et 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006,

VU la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Carreaux du 29 septembre 2006 qui tire le bilan de la concertation,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 désignant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFIRP, désormais Grand Paris Aménagement), comme concessionnaire de la ZAC des Carreaux et qui approuve les termes du traité de concession et ses annexes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2010 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFIRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE le Compte-rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) 2017-2018 de l'opération d'aménagement du quartier des Carreaux.(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



44/ Rénovation urbaine - Carreaux

Autorisation de signature - Avenant n°6 au traité de concession d'aménagement dans le quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du 25 juillet 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 autorisant M. le Maire à signer le Traité de Concession d'Aménagement avec l'AFTRP,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2010 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement,

VU la proposition d'avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°6 au Traité de Concession d'aménagement ZAC des Carreaux avec Grand Paris Aménagement et à accomplir toutes formalités afférentes.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

45/ Rénovation urbaine

Autorisation de signature - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du complexe sportif Didier VAILLANT

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 relative au Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits la Marlière – Composition du jury de concours, indemnisation des architectes membres du jury de concours et prime allouée aux participants du concours,

CONSIDERANT le procès-verbal du jury de concours et l'avis motivé du jury du 3 octobre 2019,

CONSIDERANT le procès-verbal du jury de concours et l'avis motivé du jury du 9 janvier 2020,

CONSIDERANT le procès-verbal d'audition du 10 janvier 2020

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

DECIDE d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Didier Vaillant



dans le quartier du Puits la Marlière au groupement BUREAU FACEB - BOLLINGER GROHAMNN - GINKO ET ASSOCIES – ECALLARD – ITAC - QUALIVIA INGENIERIE – SLAP PAYSAGE, pour un montant de forfait provisoire de rémunération après négociation fixé à 686 709 € HT soit 824 050,80 € TTC, et le taux de rémunération à 12,30 %.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maitrise d'oeuvre correspondant et tout document y afférent.

ATTRIBUE l'indemnité de 25 500 € HT soit 30 600 € TTC à chacun des candidats ayant remis des projets et offres. La rémunération du marché de maitrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le candidat attributaire pour sa participation au concours (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

46/ Rénovation urbaine

Autorisation de signature - Protocole de partenariat entre la Commune et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la prise d'initiative de l'opération autorisée par le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement en date du 30 novembre 2016,

VU la proposition de protocole de partenariat entre la Commune et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du Village,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole de partenariat entre la Commune et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du village, ainsi que tous documents subséquents afférents au dit protocole. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

47 / Rénovation urbaine

Adhésion de la Commune de Villiers-le-Bel à l'Association "Construire au Futur, Habiter le Futur" dans le cadre de l'appel à projets "Territoires d'Innovation"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets auquel Grand Paris Aménagement a répondu,

VU les statuts de l'association « Construire au Futur, Habiter le Futur »,

VU l'objet de l'association « Construire au Futur, Habiter le Futur »,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association « Construire au Futur, Habiter le Futur » ainsi que le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 250 Euros pendant cinq ans.

AUTORISE M. le Maire à adhérer et à signer tout document permettant ladite adhésion.(Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



48/ Travaux

Demande de participation auprès de la Région Ile-de-France (Fonds propreté) pour des aménagements de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 janvier 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 janvier 2020,

CONSIDERANT l'opération de travaux d'aménagement pour la prévention et la lutte contre les dépôts sauvages envisagée en 2020 et évaluée à 300 099,60 €HT,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'opération visée ci-dessus et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

49/ Syndicats intercommunaux

Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-7-1,

CONSIDERANT la volonté du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) de modifier ses statuts pour les adapter sur un certain nombre de ces articles relatifs à :

- ✓ Activités complémentaires.
- ✓ Représentativité.
- ✓ Durée du Syndicat.
- ✓ Siège du Syndicat.
- Recettes et comptabilité du Syndicat.

VU la délibération du Comité Syndical du SMDEGTVO du 25 novembre 2019 portant modification des statuts,

VU les statuts modifiés du SMDEGTVO,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 9 janvier 2020,

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO). (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire, Jean-Louis MARSAC

- 7 FEV. 2020